Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix-en-Provence

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 27 mars 2025 à 19h00

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
22	29	28

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO
Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, BOURGUE Michèle, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danièle, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MILAD Lydie, MANDINE David, URAS Patrick, AYME Michel, POSTIAUX Régis, DIOP Alix, MORENO Manuel
Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à COUSTABEAU Gérard, FANTAUZZO Marie-France donne pouvoir à JEAN Didier, ROUSSIER Michel donne pouvoir à CARELLO Danièle, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, PIGNOLY Sylvestre donne pouvoir à DIOP Alix
Conseillers Municipaux absents : SERAFINI Audrey

Délibération N° 25/18–

OBJET : VOTE TAUX DES IMPOSITIONS 2025

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Conformément aux articles L.1639 A et L.1636 B du code général des impôts (CGI), le vote des taux de fiscalité directe locale doit faire l'objet d'une délibération annuelle et ce même en cas de maintien des taux votés l'année précédente.

Il est proposé pour 2025 de ne pas faire évoluer les taux d'imposition communaux à savoir la taxe foncière sur le non bâti, la taxe foncière sur le bâti et la taxe d'habitation.

A noter que concernant cette dernière, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée depuis le 1er janvier 2023.

Elle reste due uniquement pour certains locaux meublés définis par la loi et notamment les résidences secondaires.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget de la Commune,
Vu la délibération n°25/01 actant la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025,
Vu l'état n°1259 transmis par les services fiscaux de l'Etat, notifiant notamment les bases fiscales prévisionnelles pour 2025,
Vu l'avis de la Commission des Finances du 24 Mars 2025,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas augmenter les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

REÇU EN PREFECTURE
le 07/04/2025
Application agréée E-legalite.com
70_DE-013-211300843-20250327-DELIB_25_18

Taxe foncière sur le non bâti : **43,90 %**

Taxe foncière sur le bâti : **40,48 %**

Taxe d'habitation : **14,52 %**

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

la Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 7/04/25
Et de la publication sur le site internet le 7/04/25
ou notification le .....

REÇU EN PREFECTURE
le 07/04/2025
Application agréée E-legalite.com
70_DE-013-211300843-20250327-DELIB_25_18

VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

DEL 25/20

ASSOCIATIONS - COMPTE 6574 demandes < 23 000€	Montant voté au Conseil Municipal du 27 MARS 2025	Vote :
AME	3 600,00 €	Unanimité
Amicale des Pompiers	3 400,00 €	Unanimité
AMI ROQUE	200,00 €	Unanimité
AMS	3 150,00 €	Unanimité
Arts et Guinguette	3 300,00 €	Unanimité
Bad La Roc	360,00 €	Unanimité
Boxing Gym 13640	2 600,00 €	Unanimité
CCFF Amicale	1 000,00 €	Unanimité
Club ES13	225,00 €	Unanimité
Don du sang	250,00 €	Unanimité
Ecole Peguy Coopérative scolaire - fonctionnement	1 239,00 €	Unanimité
Ecole Ferry Coopérative scolaire - fonctionnement	2 622,00 €	Unanimité
Ecole Claudel Coopérative scolaire - fonctionnement	1 268,00 €	Unanimité
Ecole Hugo Coopérative scolaire - fonctionnement	2 251,00 €	Unanimité
Ecole Victor Hugo Coopérative scolaire - projet	600,00 €	Unanimité
EF La Silvacane (football) - Progression 13	2 000,00 €	Unanimité
Festikid	7 160,00 €	Unanimité

REÇU EN PREFECTURE
le 01/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-211300843-20250327-DELIB_25_20

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 1/04/25 et de la publication ou notification le 1/04/25

ASSOCIATIONS - COMPTE 6574 demandes < 23 000€	Montant voté au Conseil Municipal du 27 MARS 2025	Vote :
Foyer Rural	8 200,00 €	Unanimité
Handball Concernade	1 620,00 €	Unanimité
La Boule Rocassière	1 300,00 €	Unanimité
La Place	1 080,00 €	Unanimité
LA ROQUE OVALIE XV	3 285,00 €	Unanimité
LA ROQUE VOLLEY BALL	300,00 €	Unanimité
L'Accueil	5 000,00 €	Unanimité
LAEP La Sarabande - Objectif promo Durance	1 600,00 €	Unanimité
Les Mains de fées	180,00 €	Unanimité
Les Minots	5 500,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (27) Mme RICARD ne prenant pas part au vote
PAC	10 500,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (27) M. VANHALST ne prenant pas part au vote
Quatuor du Luberon (AMLPA)	8 400,00 €	Unanimité
Roque Running	900,00 €	Unanimité
Société de chasse	800,00 €	Unanimité

REÇU EN PREFECTURE
le 01/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-211300843-20250327-DELIB_25_20

ASSOCIATIONS - COMPTE 6574 demandes < 23 000€	Montant voté au Conseil Municipal du 27 MARS 2025	Vote :
Tennis club du Pijoret	2 700,00 €	Unanimité
Théatre du vide	5 000,00 €	Unanimité
UNC	350,00 €	Unanimité
Union sportive et culturelle Rocassiere - USC Futsal	500,00 €	Unanimité
US TREVARESSE Basket	300,00 €	Unanimité
TOTAL COMMUNE - COMPTE 6574 demandes < 23 000€	**92 740,00 €**	
ASSOCIATIONS - COMPTE 6574 demandes > 23 000€	**Montant voté au Conseil Municipal du 27 MARS 2025**	**Vote :**
MFR	35 000,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (26) M. JEAN et Mme FANTAUZZO T ne prenant pas part au vote
FIP	22 500,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (26) M.SERRUS et M. SBLANDANO ne prenant pas part au vote
TOTAL COMMUNE - COMPTE 6574 demandes > 23 000€	**57 500,00 €**	
TOTAL GENERAL COMMUNE COMPTE 6474	**150 240,00 €**	

REÇU EN PREFECTURE
le 01/04/2025
99_DE-013-211300843-20250327-DELIB_25_20
Application agréée E-legalite.com

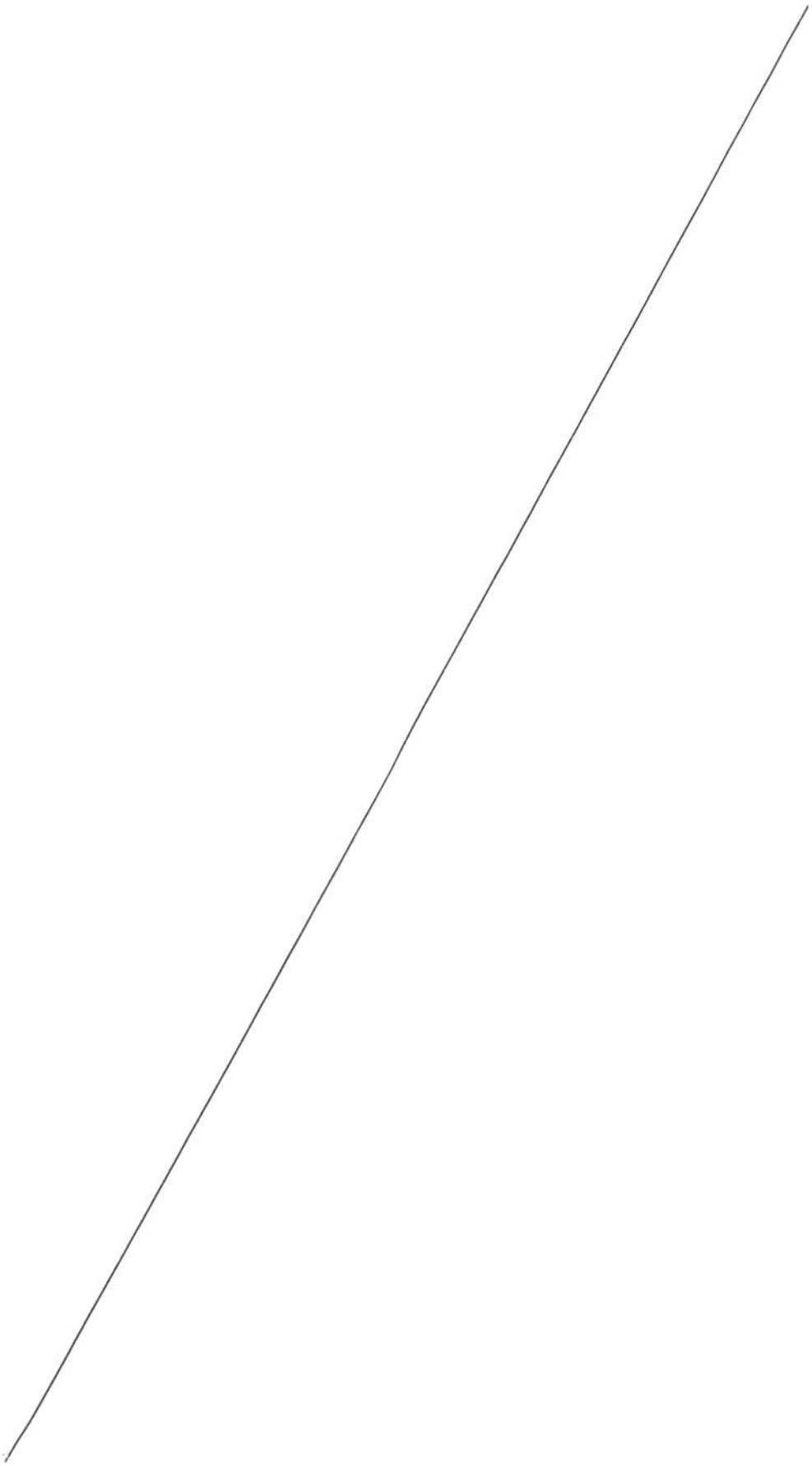

REÇU EN PREFECTURE
le 01/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-211300843-20250327-DELIB_25_20

REÇU EN PREFECTURE
le 01/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-211300843-20250327-DELIB_25_21

VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

DÉPG = 65 | 6.1

ASSOCIATIONS - COMPTE 65738	Montant voté au Conseil Municipal du 27 MARS 2025	Vote :
ASA canal du Moulin	6 000,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (26), Gérard COUSTABEAU et Amor BOUKHECHAM ne prenant pas part au vote
ASA canal de Craponne	6 000,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (26), Gérard COUSTABEAU et Amor BOUKHECHAM ne prenant pas part au vote
TOTAL COMMUNE - COMPTE 65738		

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 1/04/25 et de la publication ou notification le 1/04/25

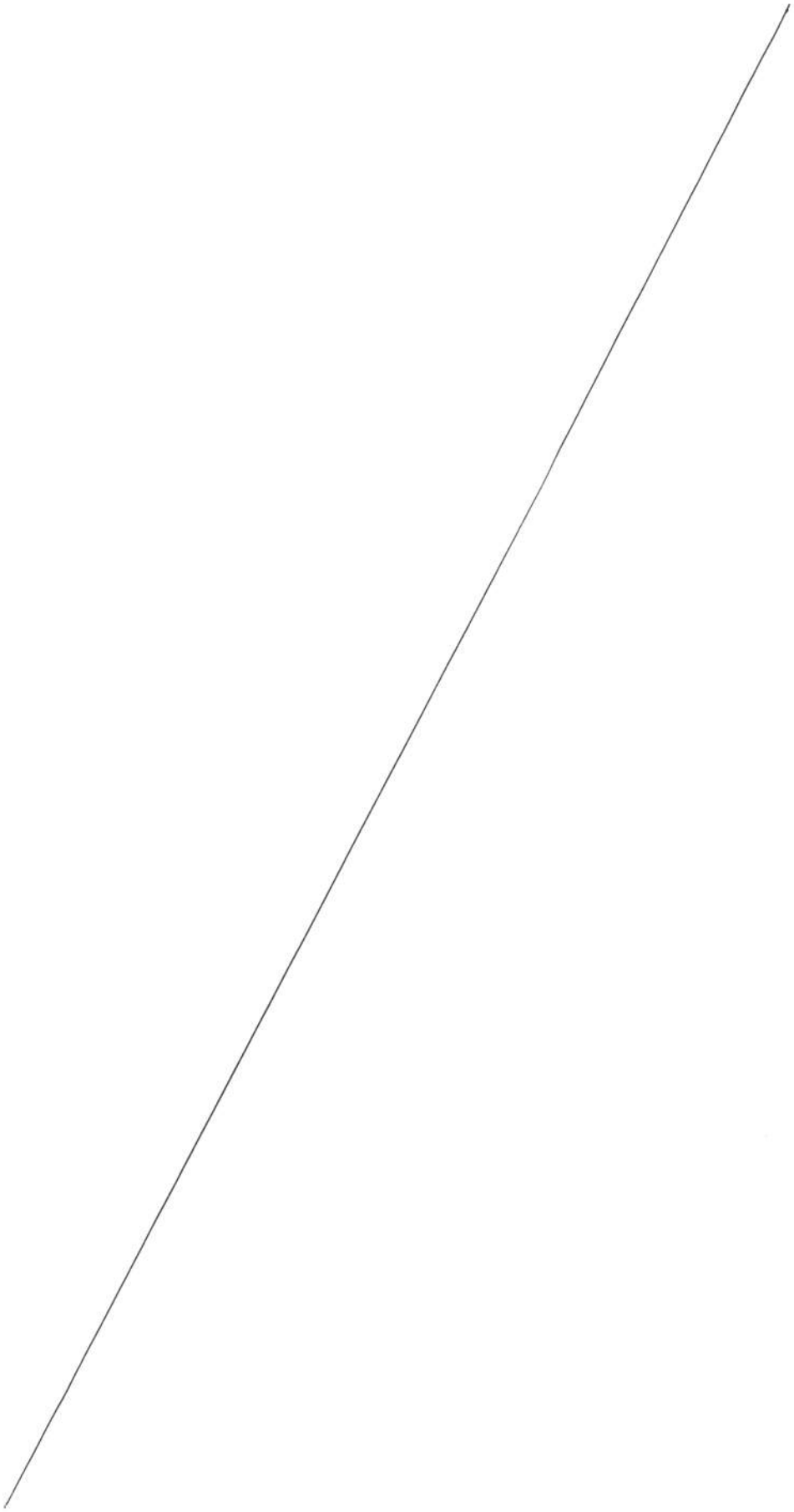

REÇU EN PREFECTURE
le 01/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-211300843-20250327-DELIB_25_21